



## CIAS du 22/01/13 : RESTAURATION

(par Romuald DELIENCOURT, FO, animateur de la Commission Permanente pour l'intersyndicale)

Madame la ministre,

Notre intervention sera axée sur une demande réelle d'évolution de la restauration collective.

En effet, nous réclamons une véritable politique d'investissement en matière de restauration.

Ces 2 dernières années, les SRIAS de métropole, et depuis peu nos collègues ultra-marins, ont participé à la mise en place d'un outil qui permet de mesurer l'offre et la demande en terme de repas collectif et ainsi cartographier précisément les besoins: le SDR.

Ce schéma directeur de la restauration doit nous permettre d'investir dans des structures collectives interministérielles de restauration. Malheureusement, les moyens financiers et les relations entre les services de l'Etat rendent quasi impossible la création de RIA. Il faut attendre qu'un ministère veuille bien investir pour les autres.

Ce mode de fonctionnement préjudiciable aux agents est inacceptable.

Le programme 148 doit permettre au CIAS d'être porteur de projet au sein des régions.

Les organisations syndicales s'interrogent sur le rôle du CIAS sur le dossier sensible qu'est le développement du réseau des RIA.

Trouvez-vous normal que des RIA dans lesquels l'Etat a investi plusieurs millions d'euros ces dernières années soient purement et simplement fermés ?

Trouvez-vous normal que les membres du CIAS et des SRIAS concernés apprennent par hasard la fermeture d'un RIA?

Trouvez-vous normal toutes les délocalisations de service sans solution de restauration collective pour les agents ?

Nous ne pouvons plus continuer de travailler de cette manière.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, de rappeler fermement aux préfets le rôle et l'investissement des SRIAS ainsi que des membres du CIAS et de la DGAFP dans la gestion de la restauration. Il est urgent que les préfets avec les SRIAS organisent des rencontres de présidents de RIA afin d'effectuer un bilan de situation et de prévenir en amont les difficultés que rencontre certains d'entre eux.

Nous exigeons votre intervention auprès du préfet des Pyrénées Orientales afin que la mise en place d'un COPIL soit enfin actée pour trouver une solution alternative de restauration pour nos collègues de Perpignan qui ont vu le RIA fermé début 2011 et vont se retrouver sans aucune solution de restauration collective après la fermeture du RIE de la poste. Cette demande fait suite à plusieurs interventions au niveau local mais aussi au niveau national par le biais du

ministère de l'Intérieur, restées sans suite concrète. Il en va de même notamment sur les dossiers de Mende et de Digne les Bains.

L'Etat doit s'investir sur ces problématiques pour que des solutions soient apportées aux agents localement.

Les organisations syndicales exigent la révision de la circulaire du 12 juin 1995 devenu obsolète tant pour les gérants de RIA que pour les administrations. C'est pourquoi, elles demandent la réactivation rapidement du groupe de travail spécifique pour apporter des solutions aux acteurs locaux.

La TVA va passer de 7% à 10% dans la restauration en 2014. Cela aura encore un impact néfaste pour les gérants mais aussi pour les agents. A l'instar de la restauration scolaire, dont la TVA est restée à 5,5%, les OS exigent, en raison de son caractère social, que la TVA pour la restauration collective des agents de l'Etat soit elle aussi ramenée à 5,5%. C'est pourquoi nous vous demandons instamment, madame la Ministre, d'intervenir auprès des ministres concernés.

La prestation interministérielle est certes passée de 1€17 à 1€20 en 2013, d'ailleurs sans concertation. Cette prestation est en tout état de cause insuffisante et inadaptée. Elle devrait connaître une réelle évolution, en concertation avec les organisations syndicales dans un dialogue social de qualité comme le prône le président de la république.

Ces concertations devront évoquer également une harmonisation du coût du repas pour chaque agent de l'Etat, quel que soit son lieu géographique, et supprimer ainsi cette discrimination entre agents.

S'agissant de l'harmonisation, où en sont les travaux menés au sein des DDI ?

Pour mener à bien l'ensemble des sujets évoqués, une volonté politique est indispensable.

Il est de votre responsabilité, madame la Ministre, de rappeler que la restauration collective est un pilier de l'action sociale interministérielle.-

Il est également de votre responsabilité, madame la Ministre, en terme de santé publique, que chaque agent puisse bénéficier quotidiennement d'un repas de qualité à un tarif acceptable.

La restauration collective contribue pleinement à l'amélioration des conditions de travail des agents, elle participe à leur équilibre physique et à leur santé.